



MUNICIPALITE D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

PRÉAVIS MUNICIPAL AU CONSEIL GÉNÉRAL D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

PREAVIS MUNICIPAL N°28/2021-2026

Utilisation de la réserve adduction d'eau

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors du Conseil général du 19 août 2024, la question relative à l'utilisation de réserves pour amortir les coûts de remplacement de la conduite d'eau à la route d'Eclagnens (préavis municipal n° 25/2021-2026) était restée en suspens.

Après vérification auprès du Canton, il s'avère que si les nouvelles durées d'amortissements définies dans le MCH2 s'appliquent à tous les nouveaux investissements dès le 1^{er} janvier 2024, les communes ont toujours la possibilité d'effectuer des amortissements extraordinaires en utilisant les fonds de réserves jusqu'à l'application du MCH2 dans la commune.

Suite à cette clarification, la Municipalité propose au Conseil général d'utiliser un montant de CHF 200'000.- pour amortir l'investissement CHF 436'950.- adopté dans le préavis n° 25/2021-2026 le 19 août 2024.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

- vu le préavis municipal n° 28/2021-2026 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

d'autoriser le prélèvement d'un montant de CHF 200'000.- sur le fond de réserve adduction d'eau au compte du bilan 9280.01.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 septembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Nicolas Croce



La Secrétaire

Christine Etienne

Municipal en charge du dossier : M. Patrick Heysé